

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Travaux d'assainissement « Hameau les Goys - Novalaise » - Avenant au marché

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. LALLEMENT. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ILBERT (pouvoir E. RUBIER). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS. TAIN (Pouvoir I. CUCURRU). VOISIN.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2022_15_12_7 relative à l'attribution du marché de raccordement au réseau d'eaux usées du hameau « Les Goys », Commune de Novalaise ;

Présente l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise PERRIOL TP titulaire du marché :

Montant du marché avant avenant : 89 550.00€ HT,

Montant de l'avenant : - 1 979.00€ HT,

Montant du marché après avenant : 87 571.00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE l'avenant au marché de raccordement au réseau d'eaux usées du hameau « Les Goys », Commune de Novalaise d'un montant de – 1 979.00€ HT, présenté précédemment ;

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

